



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Environnement Forêt Sécurité Routière
Unité Nature

Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de destruction d'espèces protégées par tir sur l'aéroport de Perpignan pour assurer la sécurité aérienne.

Note de présentation

Contexte et objectif du projet de la décision :

Le directeur de la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale - Aéroport de Perpignan, sollicite, au titre du péril animalier, le renouvellement de son autorisation de prélèvement pour assurer la sécurité aérienne, concernant 4 espèces d'oiseaux protégées.

Cette atteinte à des espèces protégées nécessite, en application du code de l'environnement (L411-2) une dérogation à la protection stricte des espèces.

Conformément à la charte de l'Environnement, le public est invité à prendre connaissance de ce projet d'arrêté portant autorisation de destruction d'espèces protégées par tir sur l'aéroport de Perpignan pour assurer la sécurité aérienne pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Date et lieu de consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte du 07 décembre 2020 au 27 décembre 2020 inclus. Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :
nature.sefsr.ddtm-66@equipement-agriculture.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

DDTM -
Service Environnement Forêt Sécurité Routière
Unité Nature
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN CEDEX